

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 3 juin 2024

# 15 arrêts de car Aleop bientôt accessibles dans la communauté de communes Loire Layon Aubance

La commission permanente de la Région des Pays de la Loire a approuvé vendredi 31 mai une convention avec la Communauté de communes Loire Layon Aubance, sur le financement et le programme des travaux d'accessibilité de 15 points d'arrêt routiers prioritaires du réseau Aléop.

La Région aide les gestionnaires de voirie (communes, Communauté de Communes, Départements...) pour la mise en accessibilité des près de 520 arrêts routiers régionaux identifiés comme « prioritaires », en prenant en charge 70 % du montant des travaux, dans une limite de 9000 €.

La Communauté de communes Loire Layon Aubance réalisera des travaux d'ici mai 2025, sur 15 points d'arrêt (cf. annexe). La subvention régionale s'élève à 116 000 € sur un coût global estimé à 186 000 €. Ces aménagements respecteront les préconisations du document de référence du Cerema, intitulé *Points d'arrêt de bus et de car accessibles à tous : de la norme au confort*.

### Pour un réseau de transport régional accessible à tous

« L'accessibilité universelle est à la fois un droit et la condition d'une société inclusive. » Cet objectif régional, affirmé dans la charte pour l'accessibilité du réseau Aléop signée en avril 2021, se concrétise dans le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SDAP) qui planifie la mise en accessibilité des réseaux routiers et ferroviaires.

Seule la moitié des points d'arrêt routiers dits « prioritaires » est aujourd'hui accessible. **Pour atteindre 100% d'arrêts prioritaires accessibles sur le réseau routier Aleop d'ici 2025**, la Région incite les gestionnaires de voirie à se saisir sans attendre de ce dispositif. Les arrêts « non prioritaires » bénéficient eux aussi d'une subvention de la Région (à hauteur de 35 % du montant des travaux).

Sur le réseau ferroviaire, l'ensemble des 18 gares prioritaires seront accessibles en 2025 (3 M€ par an investis par la Région depuis 10 ans) et la dynamique se poursuit sur les gares non prioritaires : à Evron, La Ferté-Bernard, Pont-Château, Couëron, et Mauves-sur-Loire, notamment.

—

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Annexe : les 15 arrêts bientôt accessibles sur la CC Loire Layon Aubance

Commune	Adresse	Ligne
Saint-Georges-sur-Loire	Place Jumilly	422
Saint-Georges-sur-Loire	Place Jumilly	422
Saint-Germain-des-Prés	Rue de la Loire	410
Saint-Germain-des-Prés	Rue de la Boulairie	410
Chalonnnes-sur-Loire	Rue du 11 Novembre	422
Chalonnnes-sur-Loire	Rue du 11 Novembre	422
Bellevigne-en-Layon	Rue Saint-Louis	419
Bellevigne-en-Layon	Rue Saint-Louis	419
Terranjou	Rue Nationale	418
Terranjou	Rue Nationale	418
Brissac-Loire-Aubance	Place du Général de Gaulle	405
Brissac-Loire-Aubance	Rue des Rives de l'Aubance	405
Brissac-Loire-Aubance	Rue des Rives de l'Aubance	405
Les-Garennnes-sur-Loire	Route des Coteaux	417
Les-Garennnes-sur-Loire	Route des Coteaux	417